

Questions et réponses concernant le Deutschlandticket comme titre de transport pour les élèves

Version : 04/11/2024

À quoi ressemble le Deutschlandticket ?



Le Deutschlandticket est émis sous la forme d'une carte à puce comme représenté ci-dessus.

Le prénom et le nom sont imprimés au **recto**, en bas à gauche.

Remarque : En raison d'un nombre limité de caractères, les noms longs peuvent être abrégés.

Au **verso**, dans la partie blanche de la ligne de texte supérieure, se trouve la date d'expiration technique de la carte au format mois/année. Cette indication est indépendante de la validité de la carte.

Le numéro de la carte est imprimé sur la ligne de texte en dessous.

À partir de quand le Deutschlandticket est-il valable ?

Le Deutschlandticket est valable à partir du 01/08/2024 pour l'année scolaire 2024/2025 et pour les années scolaires suivantes, tant que l'élève y reste éligible.

La carte à puce n'est plus valable lorsque, conformément aux réglementations de votre région ou ville compétente (les organismes de financement du transport scolaire), vous n'avez plus droit au transport scolaire.

La question de savoir si un(e) élève a droit à une carte à puce est examinée au cas par cas.

Une carte valable peut être utilisée aussi bien pour se rendre à l'école que pour les trajets pendant le temps libre, y compris le week-end, les jours fériés et pendant les vacances (**sauf vacances d'été**).

Où le Deutschlandticket est-il valable ?

Contrairement à l'ancienne carte scolaire collective, le Deutschlandticket est valable dans toute l'Allemagne, au-delà du trajet scolaire, auprès de toutes les entreprises participantes et dans tous les

moyens de transport en commun.

Il s'agit notamment des bus, des tramways, des trains de banlieue, des métros et des trains régionaux.

De plus, dans la zone VRB, le ticket peut également être utilisé dans les bus à la demande, dans le flexo bus et dans les bus citoyens. Pour les taxis collectifs sur appel (AST) avec service à domicile, un supplément de confort s'applique.

Dans quels moyens de transport n'est-il pas valable ?

Le Deutschlandticket n'est pas valable

- dans les ICE
- dans les IC/EC
- dans les Flixtrain
- dans les bus longue distance, comme le FlixBus
- dans les moyens de transport purement touristiques, tels que les chemins de fer touristiques et les téléphériques.

Dans quelle classe le Deutschlandticket peut-il être utilisé dans le train ?

Le Deutschlandticket est valable uniquement pour voyager en 2e classe.

Comment utiliser le Deutschlandticket ?

Lors de la montée dans le bus ou le train, le Deutschlandticket doit être présenté ou placé devant l'appareil de contrôle correspondant pour vérification.

Pour les élèves de plus de 16 ans, le Deutschlandticket n'est valable qu'en combinaison avec une pièce d'identité officielle avec photo.

Toute personne utilisant les transports publics doit avoir en sa possession sa carte et sa pièce d'identité.

Quelles sont les données personnelles contenues dans la carte à puce ?

Le prénom et le nom de l'élève sont imprimés sur la carte à puce ; le Deutschlandticket lui-même et la date de naissance se trouvent au sein de la puce.

Est-il possible d'utiliser la carte pour d'autres personnes ?

Avec le Deutschlandticket, les enfants jusqu'à 5 ans inclus peuvent voyager gratuitement. Les enfants à partir de 6 ans doivent avoir leur propre billet.

Les élèves peuvent-ils voyager avec un vélo ou un chien sans supplément ?

Dans la zone VRB, une carte journalière pour vélo est nécessaire pour transporter un vélo. Elle est également proposée comme carte journalière avec vélo pour 8 trajets à un prix avantageux.

Le transport d'un chien est gratuit dans la zone VRB.

Remarque :

En cas de voyage en dehors du réseau VRB, les dispositions tarifaires et les conditions de transport de la communauté tarifaire ou de l'entreprise de transport limitrophe s'appliquent au transport. Le transport d'un vélo ou d'un chien peut alors être payant. Veuillez vous renseigner avant de monter à bord.

Comment le Deutschlandticket est-il émis ?

Les élèves peuvent obtenir le Deutschlandticket directement à l'école, auprès de leur commune de résidence ou par courrier postal à l'adresse de leur domicile. L'organisme de prise en charge des frais de transport scolaire compétent pour le lieu de résidence concerné décide de la procédure à suivre dans chaque cas particulier et informe de l'émission et de l'envoi de la carte.

Si la carte à puce n'est pas encore disponible au début de la période scolaire, l'élève reçoit un certificat de remplacement pour la période transitoire, valable uniquement pour les trajets entre le domicile et l'école. Celui-ci est délivré à l'école ou auprès de l'organisme responsable des frais de transport scolaire. Dans ce cas, une utilisation dans toute l'Allemagne est exclue.

La validité du Deutschlandticket peut-elle être interrompue pendant une certaine période ?

En principe, l'utilisation est prévue pour la durée de l'année scolaire (**hors vacances d'été**).

Une interruption de l'utilisation du Deutschlandticket est possible, par exemple lorsque des "cartes d'hiver", valables uniquement pendant le semestre d'hiver, sont émises par l'organisme de prise en charge des frais de transport scolaire. La carte à puce est alors bloquée pendant le semestre d'été, par exemple.

Que se passe-t-il à la fin de la scolarité ou en cas de changement d'école/de domicile ?

La carte à puce est bloquée à la fin de la scolarité ou après l'arrêt des droits et ne peut plus être utilisée. C'est également le cas lorsque les droits ne sont plus valables pendant la période scolaire, notamment en raison d'un changement d'école ou de domicile (exemple : la distance domicile-école est inférieure à la limite kilométrique). Une restitution de la carte à puce est réglée sur place par l'organisme responsable des frais de transport scolaire.

L'élève éligible doit-il/elle payer des frais pour le Deutschlandticket ?

Non, les élèves reçoivent le Deutschlandticket gratuitement s'ils/si elles y ont droit.

Que faire si l'élève perd le Deutschlandticket ou si la carte est endommagée ?

L'organisme responsable des frais de transport scolaire ou l'école doit être informé(e) de la perte ou de la détérioration en indiquant le nom de l'élève et sa date de naissance. La carte perdue ou endommagée est bloquée. Une nouvelle carte à puce est établie et envoyée à l'adresse de domicile déclarée, moyennant des frais de dossier (dont le montant est fixé sur place). Le règlement de la redevance s'effectue sur place ou par virement auprès de votre école ou de l'organisme responsable des frais de transport scolaire.

Pour la période transitoire, l'élève reçoit un certificat de remplacement délivré par l'école ou par l'organisme responsable des frais de transport scolaire.

Les certificats de remplacement sont valables dans l'ensemble de la zone VRB. L'utilisation d'un certificat de remplacement dans toute l'Allemagne est exclue.

À quoi faut-il faire attention lors des contrôles de billets ?

La carte à puce ou le certificat de remplacement doit être présenté(e) lors des contrôles.

Les élèves de plus de 16 ans doivent présenter une carte d'identité valide avec photo en plus de la carte à puce (ou du certificat de remplacement), conformément aux dispositions tarifaires du Deutschlandticket. Il faut donc avoir le Deutschlandticket sur soi lors de chaque trajet en bus ou en train.

Les élèves de moins de 16 ans n'ont pas besoin de présenter de pièce d'identité. Pour vérifier les données, outre la présentation de la carte à puce (ou du certificat de remplacement), il suffit de répondre aux questions posées par le personnel de contrôle concernant le nom, la date de naissance, l'école et le lieu de scolarisation.

Si la carte à puce est indiquée comme « non valide » lors du contrôle (numérique), les données fournies oralement seront utilisées pour vérification de la carte. L'entreprise de transport concernée est en charge de cette vérification.

Si, lors du contrôle, il s'avère que le Deutschlandticket présenté est bloqué ou a été utilisé par une personne non autorisée, l'entreprise de transport émet une amende, appelée « prix du transport majoré » (erhöhte Beförderungsentgelt, EBE), et conserve la carte à puce. Dans ce cas, le montant de l'amende doit être versé sur le compte indiqué au dos du formulaire. Vous y trouverez également les coordonnées des personnes à contacter en cas de questions.

Le Deutschlandticket peut-il être perforé pour être accroché à un trousseau de clés ?

Non, ce n'est pas autorisé. Les cartes à puce sont dotées d'une puce qui contient toutes les données nécessaires au contrôle des billets (type de billet, zone de validité, validité, nom et prénom ainsi que date de naissance). La perforation de la carte à puce, pour l'attacher par exemple à des porte-clés ou à des anneaux, endommage la carte et la rend inutilisable. Les contrôles ne peuvent plus être effectués. Il en va de même si la carte à puce est coupée ou endommagée de quelque autre manière que ce soit.

Si le Deutschlandticket est inutilisable parce qu'il est endommagé, une nouvelle carte à puce est délivrée moyennant des frais de traitement (dont le montant est fixé sur place).

Pour avoir sur soi le Deutschlandticket, nous recommandons des cordons porte-clés avec porte-cartes intégré. Lors d'un contrôle des billets, il faut toutefois présenter le billet sans le porte-carte devant le lecteur, car la matière du porte-carte peut empêcher la lecture de la carte.